SALLENELLES

LE PETIT CANARD

N° 19

MARS 2022

Terrains François Samedi 19 Mars 2022 Coefficient Marée 98 Photo par cerf-volant ©Michel Dehaye

Terrains François Vendredi 16 Octobre 2020 Coefficient Marée 103 Photo par cerf-volant ©Michel Dehaye

INFOS UTILES

MAIRIE Tél: 02 31 78 72 07 E-mail : mairie.sallenelles@orange.fr

Horaires d'ouverture au public : Mardi de 17 H à 18H30 Vendredi de 17 H à 18H30

Site Internet : www.sallenelles.net

Pages Facebook : Sallenelles

Le relais des producteurs

En cas d'urgence :	Laurent LEMARCHAND	06 41 87 99 23
	Christophe BUSSON	06 04 52 91 83
	Pascale DAGORN	06 64 95 81 97

Urgence médicale :	15	Appel d'urgence européen	: 112	Cross Jobourg	: 196
Gendarmerie	: 17	Sans-abri	: 115	(Secours en mer)	
Pompiers	: 18	Enfance maltraitée	: 119		

Brigade Gendarmerie de Troarn : 02 31 15 07 28

Assistance sociale : Circonscription Caen-Est Rue Jules Guesde 14460 Colombelles
Tél : 02 31 35 15 53 **Fax :** 02 31 35 15 60.

Point info 14 : Votre référent à Merville-Franceville Aurélie Niard
Mairie – 4 rue Alexandre de Lavergne 14810 MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE
tél. 02 61 53 59 21 pointinfo14-merville@normandiecabourgpaysdauge.fr

Animaux errants : Prévenir la mairie ou laisser un message sur la page Facebook.
En cas d'absence, prévenir le maire ou un des adjoints.

Sallenelles a signé une convention avec la SPA de Verson qui prend en charge l'animal.

Directeur de la publication: Lemarchand Laurent

Commission communication : Pascale Dagorn, Jérôme Maheux, Paola Chrétien, Junior Brichart, Catherine Martin-Lelièvre, Yolande Masselin.
Photos: Michel Dehaye, Yolande Masselin, Laurent Lemarchand, Christophe Busson, Catherine Martin-Lelièvre, Bruno Morcel, Delcampe, Pinterest,

Rédaction et mise en page : Yolande Masselin

Impression: CDA Le coin des Archis Hérouville

UKRAINE

Nous avons organisé une collecte le Samedi 5 Mars pour apporter une aide aux réfugiés ukrainiens. Vous avez été nombreux à répondre à notre appel pour nous fournir des produits alimentaires, des produits d'hygiène, des produits de puériculture et des couvertures.

Nous tenons à vous remercier pour cet élan de solidarité.

Merci aux Sallenellais, aux habitants des communes environnantes, à l'association des parents d'élèves de Merville-Franceville ainsi que le Carrefour Market de Ouistreham.

Une partie de l'équipe de bénévoles.

Colis prêts à partir pour Ifs

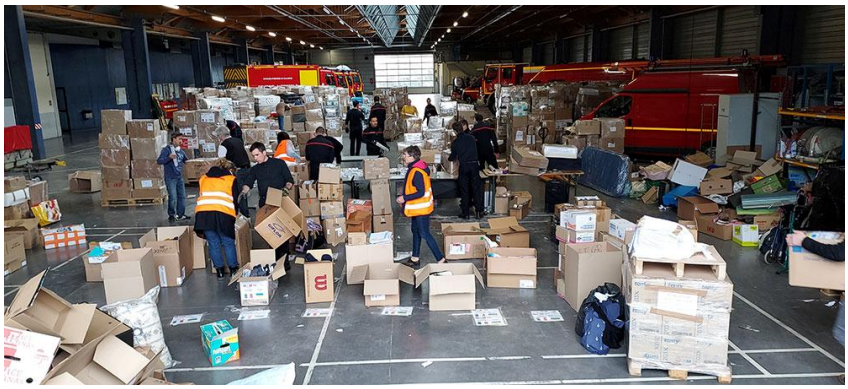

Caserne des pompiers d'Ifs : centre de collecte, de tri et de conditionnement.

Au total, ce sont **11 semi-remorques que l'association Pompiers Missions Humanitaires**, en collaboration avec deux autres associations (Pompiers d'Urgence Internationale et Aide Action Internationale Pompiers), a acheminé vers la frontière entre l'Ukraine et la Roumanie. (Info France-Bleu).

Le premier camion normand est arrivé en Moldavie le 12 Mars.

création de l'artiste urbain Seth à Paris

LES TERRAINS FRANÇOIS (1/3)

Le chantier de remise en eau des terrains François se termine et il a été réceptionné le vendredi 18 mars dernier en présence de représentants de Ports de Normandie, du conservatoire du littoral, du département du Calvados gestionnaire des terrains du conservatoire du littoral et des espaces naturels sensibles, de l'entreprise Delafosse et d'élus de Merville et de Sallenelles.

A cette occasion, plusieurs points ont été abordés :

Le début du chemin de crête de l'ouvrage a été légèrement abaissé afin que les promeneurs et les cyclistes puissent avoir dès l'arrivée sur le site une vue plus dégagée qu'auparavant. Ce chemin de crête qui permet d'arriver jusqu'à l'ancien bunker doit encore être aménagé et on devrait avoir un site praticable pour les piétons uniquement, vers la fin du mois d'avril.

Vue dégagée sur Ouistreham à partir de la piste cyclable

Début du chemin de crête

Un merlon a été installé pour empêcher l'entrée des véhicules sur le terrain où se déroule traditionnellement la foire aux greniers. Cependant, nous avons souligné que l'entrée sur le site permettrait facilement aux voitures d'emprunter le chemin empierré. Une réflexion va être menée pour éviter ces intrusions.

LES TERRAINS FRANÇOIS (2/3)

La brèche initialement prévue a donc été remplacée par un dalot de 1m de haut sur 3m de large et 9 m de long. Celui-ci est muni de grilles des deux côtés afin d'éviter les entrées de déchets dans l'espace des terrains François. Ce dalot pourra être fermé côté mer par un batardeau lorsque des travaux à l'intérieur du site seront envisagés mais son utilisation est sous la responsabilité du conservatoire du littoral.

Travaux préparatoires

Dalle de béton

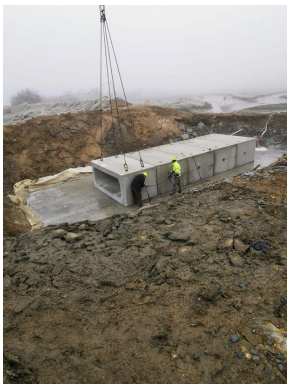

Pose des modules du dalot

Grille et batardeau côté baie de l'Orne

Dalot opérationnel

Les clapets anti-retours des buses des eaux pluviales ne devraient pas poser de problèmes d'après les intervenants du conservatoire du littoral dans la mesure où des seuils de béton ont été rajoutés au pied des buses pour éviter l'implantation de végétaux. D'autre part, le fonctionnement asymétrique (montée douce de la mer et rejet actif des eaux pluviales) ne devraient pas provoquer d'envasement au niveau des clapets. Nous avons souligné notre inquiétude à ce sujet, cependant le conservatoire précise que le suivi approfondi du site pendant les 5 prochaines années permettront de remédier à ces problèmes éventuels.

LES TERRAINS FRANÇOIS (3/3)

Le chemin jaune à l'extrémité Est de Sallenelles (mais sur le territoire de Merville) a été surélevé pour que les terrains situés de l'autre côté ne soient pas inondés par l'eau salée. Des interventions seront prévues pour que ce chemin devienne facilement praticable. L'accès au site d'observation de la baie (ancien bunker) sera accessible y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Un observatoire a été installé pour permettre l'observation de la faune de la mare d'un ancien gabion que, peut-être certains d'entre vous ne connaissaient pas auparavant.

L'observatoire

La mare

Le paysage va changer autour de nous et nous resterons vigilants et en contact avec le conservatoire du littoral pour que ce site soit toujours un lieu de promenade agréable pour les Sallenellais et les promeneurs

Catherine Martin-Lelièvre

LES BATTUES AUX SANGLIERS

Nous avons entendu des remarques au sujet des traversées de routes des sangliers après les battues organisées par l'association intercommunale de chasse de Merville-Franceville. Nous avons donc rencontré Mr Olivier, président de l'association.

Le projet de celle-ci est d'organiser entre autres la chasse aux sangliers mais elle est aussi mandatée pour les ragondins déclarés espèce nuisible. Elle travaille en collaboration avec le conservatoire du littoral pour la gestion de ces populations ainsi que pour les dates des interventions grâce à une convention quinquennale. Cette conduite s'est révélée nécessaire après les multiples accidents de la route dans le canton (22 en 2004 par exemple) ainsi que les importants dégâts aux cultures.

De nombreuses précautions sont prises lors des battues : panneaux pour prévenir et sécuriser l'espace, chemins balisés, consignes très strictes de tirs, etc…
Cette chasse a lieu une fois par an sur chaque site délimité : Sallenelles, Ouistreham, le gros banc, les dunes de Merville, espace représentant environ 300 hectares.

Lorsqu'elles ont lieu, la commune est informée des battues sur son territoire mais nous avons demandé que tous les arrêtés du canton de Cabourg soient transmis à la mairie afin que vous augmentiez votre vigilance sur la route après ces interventions. Une information sera également diffusée sur le site de la commune ainsi que sur Facebook.

A noter cependant que les chasses organisées le dimanche sont des chasses privées qui ne relèvent pas des mêmes obligations. Alors restez prudents !

Catherine Martin-Lelievre

CIRCULATION ET STATIONNEMENT (1/2)

Il est un sujet qui mobilise et inquiète tous les Sallenellais depuis de nombreuses années, la circulation routière dans l'artère principale traversant le bourg mais pas que car toute la commune est concernée par une circulation importante et un manque de places de stationnement.

La municipalité en a bien conscience et a donc décidé de mettre en place une commission « voirie, circulation, stationnement » afin de réfléchir à ces problématiques et y apporter des réponses quand cela est possible, le but étant de trouver des solutions pérennes et sécurisantes.

Après de nombreuses remarques de la part de riverains du boulevard Maritime, plusieurs décisions ont été prises afin de diminuer la vitesse sur cet axe touristique important qui voit passer de nombreux promeneurs et cyclistes tout au long de l'année. Sur le boulevard Maritime, deux stops vont donc être créés au niveau des rues Léopold Trébutien et du Lazaret. Cela participera à la diminution de la vitesse des véhicules dans les deux sens de circulation tout en sécurisant la sortie de ces deux rues.

Intersection Boulevard Maritime/Rue Léopold Trébutien

Intersection Boulevard Maritime/Rue du Lazaret

En complément de cet aménagement, la circulation du chemin des pêcheurs devant les containers à verre et à déchets recyclables se fera dans les deux sens afin de correspondre à l'usage qui est fait de cette route. La largeur de la route limitera de facto la vitesse des véhicules mais permettra un accès plus simple aux containers et au parking situé le long du boulevard.

Enfin, il est un dernier sujet important sur lequel se sont penchés les élus : les parkings au sein des rues de Caen, André-Pierre Marie et Léopold Trébutien. Pour cela, la commune se réserve le droit de préempter une parcelle si cela se présente et la transformer en parking (Conseil du 20 Octobre 2020)

Vous le voyez, de nombreux aménagements à venir et en réflexion pour améliorer le quotidien des Sallenellais !

Junior Brichart

CIRCULATION ET STATIONNEMENT (2/2)

Du 17 au 23 Novembre 2021, des contrôles de vitesse ont été effectués dans Sallenelles.

Calvados LE DÉPARTEMENT

Résultats des comptages à la demande
CD CALVADOS
Période: du 17 novembre 2021 au 23 novembre 2021

Localisation: Sallenelles

Département: 14, Section.Indice: .
Route: 514, Point Repère: 9+22

Tous sens cumulés

	VL	PL	%PL	V85 VL	V85 PL
TOTAL	29 706	627	2,1%	46,9	46,2
MJ	4 244	90			

Photo du site

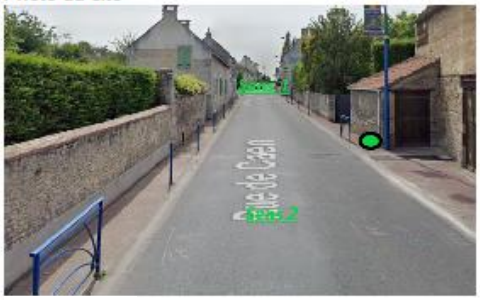

Détail par sens de circulation

	Sens 1 : vers Amfreville					Sens 2 : vers Merville Franceville				
	VL	PL	%PL	V85 VL	V85 PL	VL	PL	%PL	V85 VL	V85 PL
17/11/2021	2 260	41	1,8%	47,2	46,8	2 379	44	1,8%	46,7	45,9
18/11/2021	2 171	43	1,9%	47,1	46,3	2 295	44	1,9%	46,6	44,9
19/11/2021	2 280	61	2,6%	47,3	46,5	2 401	67	2,7%	46,5	45,8
20/11/2021	2 103	26	1,2%	47,4	46,5	2 183	28	1,3%	46,3	46,4
21/11/2021	1 477	9	0,6%	47,3	43,3	1 558	11	0,7%	46,5	44,5
22/11/2021	2 048	63	3,0%	47,2	48,1	2 111	70	3,2%	46,4	45,7
23/11/2021	2 176	61	2,7%	47,4	46,5	2 264	59	2,5%	46,5	45,2
TOTAL	14 515	304	2,1%	47,3	46,8	15 191	323	2,1%	46,5	45,6
MJ	2 074	43				2 170	46			

Calvados LE DÉPARTEMENT

Résultats des comptages à la demande
CD CALVADOS
Période: du 17 novembre 2021 au 23 novembre 2021

Localisation: Sallenelles

Département: 14, Section.Indice: .
Route: 514, Point Repère: 8+884

Tous sens cumulés

	VL	PL	%PL	V85 VL	V85 PL
TOTAL	32 019	791	2,4%	46,2	45,2
MJ	4 574	113			

Photo du site

Détail par sens de circulation

	Sens 1 : vers Amfreville					Sens 2 : vers Merville Franceville				
	VL	PL	%PL	V85 VL	V85 PL	VL	PL	%PL	V85 VL	V85 PL
17/11/2021	2 502	57	2,2%	46,3	45,1	2 404	47	1,9%	46,5	46,1
18/11/2021	2 429	66	2,6%	46,1	43,6	2 327	61	2,6%	46,3	45,8
19/11/2021	2 578	72	2,7%	46,2	44,7	2 466	87	3,4%	46,0	45,5
20/11/2021	2 346	35	1,5%	46,0	44,2	2 246	30	1,3%	45,9	46,1
21/11/2021	1 699	21	1,2%	45,9	45,7	1 628	13	0,8%	46,1	40,3
22/11/2021	2 330	83	3,4%	46,6	46,0	2 209	86	3,7%	46,5	45,0
23/11/2021	2 516	71	2,7%	46,5	45,3	2 339	62	2,6%	46,4	45,1
TOTAL	16 400	405	2,4%	46,2	45,1	15 619	386	2,4%	46,2	45,4
MJ	2 343	58				2 231	55			

VL=Véhicules légers, PL=Poids lourds, V85=Vitesse sous laquelle roule 85% du trafic, MJ=Moyenne journalière

Rapport : FR_M4_ITS_001 (version : 59523_1), Source : Mesures agrégées, Généré le : 03/01/2022 16:37

Ces tableaux montrent que les ralentisseurs sont toujours efficaces puisque nous avons une vitesse moyenne de traversée de village à 45 km/h. Ces résultats sont jugés bons par la gendarmerie et l'agence routière départementale . Nous allons réalisés quelques petits aménagements tels que des marquages au sol pour bien signaler la zone 30. Suite aux conseils de l'agence départementale et de la gendarmerie nous allons redéfinir la zone 30 du premier ralentisseur de la mairie au dernier ralentisseur du salon de coiffure.

Laurent Lemarchand

ECOLES

Extrait du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2022

Délibération sur les tarifs Cantine des communes de Merville - Franceville et Amfreville.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'un courrier reçu de la commune de Merville-Franceville relatif à l'augmentation du tarif de la cantine pour les enfants hors commune,
La tarification est passée de 4,10€ à 5,25€ par repas.
Le tarif de la cantine des enfants hors commune scolarisés sur la commune d'Amfreville est de 4,50€.
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle prise en charge par la commune d'une participation financière.

Vote POUR: 9 CONTRE: 0 ABSTENSION: 0

Monsieur le Maire propose de compenser à hauteur de 0,50€ par repas, pour tous les enfants de Sallenelles scolarisés en maternelle et en primaire sur les communes de Merville-Franceville et Amfreville.
Cette compensation pourra être augmentée ou supprimée sur décision du conseil municipal.
Après avoir délibéré, le conseil donne son accord pour la compensation et vote à 8 voix POUR et 1 CONTRE pour la participation financière à hauteur de 0,50€ par repas sur les 2 communes concernées.

Tarifs Merville					
Garderie matin		**Garderie soir**		**Cantine**	
Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
1,75 €	2,10 €	2,90 €	3,20 €	4,10 €	5,25 €
Écart		**Écart**		**Écart**	
0,35 €		0,30 €		1,15 €	

Tarifs Amfreville					
Garderie matin		**Garderie soir**		**Cantine**	
Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
2,00 €	2,00 €	2,15 €	2,15 €	4,00 €	4,50 €
Écart		**Écart**		**Écart**	
0,00 €		0,00 €		0,50 €	

Pascaline Dagorn

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Vous prévoyez un voyage en avril prochain ? Vous souhaitez faire une procuration pour qu'un électeur vote à votre place à l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 ?

Depuis le 1er janvier 2022, le vote par procuration a été assoupli et répond à de nouvelles règles. Un électeur peut désormais donner procuration à l'électeur de son choix même s'il n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Pour établir votre procuration, vous pouvez utiliser la nouvelle version du téléservice de demande de procuration en ligne.

La suppression de la condition d'attache du mandant et du mandataire dans la même commune est prévue par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (article L. 72).

Comment faire la procuration ?

Vous pouvez établir une procuration de 3 manières :

En ligne, avec le téléservice MaProcuration . Après avoir rempli le formulaire en ligne, vous recevrez une référence d'enregistrement « *Maprocuration* ». Vous devrez ensuite faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un consulat. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement et votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...). Vous recevrez un courriel de votre mairie vous informant que votre procuration est bien enregistrée, quelques minutes après la vérification de votre identité.

Avec le formulaire disponible sur internet . Vous devez le remplir et l'imprimer. Ensuite, vous devrez obligatoirement aller en personne dans un commissariat de police, une gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence ou un consulat. Vous devrez remettre votre formulaire et présenter votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

Avec le formulaire (Cerfa n° 12668*03) disponible au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat. Vous devrez le remplir à la main sur place et présenter en personne votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport...).

À savoir : pour les élections présidentielle et législatives de 2022, un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France. Si vous ne pouvez pas vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en raison d'une maladie ou d'un handicap, vous pouvez demander à ce qu'un officier de police ou un gendarme se déplace à votre domicile (ou dans un établissement spécialisé comme un Ehpad) pour établir ou résilier une procuration. Vous pouvez faire cette demande par courrier, par téléphone, ou par courriel.

Une simple attestation sur l'honneur doit être présentée. Aucun certificat médical ou autre justificatif écrit n'est exigé.

Source : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15478

APPEL AUX SALLENELLAIS

Nous aimerions créer un circuit touristique dans le village.

Nous lançons un appel aux personnes possédant de vieilles photographies du village dans le cadre d'un projet de valorisation de l'histoire et du patrimoine de Sallenelles.

Si vous avez chez vous, dans vos tiroirs, armoires ou greniers, d'anciennes photos, vous serait-il possible de prendre contact avec la mairie ou de les faire parvenir à la mairie [(1)]?

Nous recherchons des photos mais aussi des témoignages ou des histoires, anecdotes sur des maisons ou lieux du village pour illustrer les photos des futurs lieux choisis pour le circuit : par exemple rue du lazaret quelle maison était le lazaret et a t'il beaucoup servi ?

Toute photographie sera scannée puis restituée.

Vous pouvez aussi nous rejoindre dans l'équipe et participer à ce projet de circuit. [(1)]

Merci à tous pour votre contribution !

(1) Contact mairie : voir Infos utiles

Paola Chrétien

APPEL AUX BENEVOLES

Récemment, nous vous avons sollicité pour participer à diverses actions dans la commune et nous remercions chaleureusement ceux qui ont bien voulu donner de leur temps.

Nous souhaitons développer ces moments de partage et de convivialité.

L'idée de cet appel est donc de réunir le maximum de personnes disponibles pour donner un coup de main à l'organisation d'un événement de façon ponctuelle ou régulière comme:

- distribuer des flyers/affiches
- participer à la commission espaces verts et à des « chantiers » de nettoyage ou de plantation.
- être volontaire à un chantier participatif (exemple : église, peinture, etc….)
- donner des conseils ou aider dans des domaines techniques tels que la maçonnerie, la menuiserie….
- ou nous faire profiter de vos compétences quelles qu'elles soient : voirie, circulation….

En vous inscrivant sur cette liste, vous serez contacté au cours de l'année pour savoir si vous êtes disponible pour tel ou tel événement. A vous ensuite de voir si vous êtes intéressé et disponible.

Dans ce cas, merci de bien vouloir remplir le document ci-dessous et de le déposer en mairie

Catherine Martin-Lelièvre

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

Type d'activités auxquelles vous êtes prêts à participer :

Le ragondin, une espèce invasive !

Le ragondin est un rongeur aquatique originaire d'Amérique du Sud. Il a été introduit en France à la fin du XIXe siècle pour sa fourrure. Sa très bonne adaptation à notre climat et sa très forte prolifération (jusqu'à 3 portées de 2 à 9 petits par an avec une maturité sexuelle à 6 mois) en font une espèce envahissante. Elle a colonisé la quasi-totalité de notre réseau hydraulique. Aujourd'hui, le ragondin concurrence d'autres espèces locales comme le campagnol amphibie (une espèce en voie de disparition).

Mais ce n'est pas tout. Le ragondin présente un risque pour la santé publique car il véhicule des maladies transmissibles à l'homme et aux animaux. Il est aussi à l'origine de dommages ayant une incidence économique : sur les cultures lorsqu'elles sont au bord de l'eau, sur les infrastructures et ouvrages. Aussi, le creusement des terriers accélère l'érosion des berges et déséquilibre l'écosystème du milieu aquatique. Pour chaque terrier, un m³ de terre part dans la rivière et contribue à l'envasement de zones de frayère de certains poissons. Le ragondin est donc **classé nuisible**.

De part son caractère invasif, le ragondin est une espèce inscrite sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne, en application du règlement européen n° 1143/2014.

Il en résulte l'obligation de le réguler. L'organisation de la lutte collective et sa surveillance ont été confiées à la Fédération Régionale de Défense contre les organismes nuisibles de Basse-Normandie (Fredon) par arrêté préfectoral du 25 Mai 2010 modifié.

Si vous avez observé des ragondins près de chez vous dans une mare ou un cours d'eau, n'hésitez pas à le signaler à la mairie de Sallenelles au 02 31 78 72 07.
L'information sera transmise à la Fredon qui fera appel à un chasseur habilité pour le piégeage.

Tous les frais sont pris en charge à 100 %.

(Sources : https://www.chasseurdefrance.com/decouvrir/les-especes-chassables/le-ragondin/ et https://www.clain-aval.fr/ragondin et) http://www.calvados.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_signe_lutte_collective_obligatoire.pdf)

Photo : ©Bruno Morcel

Votre intercommunalité recherche des producteurs locaux

Soucieuse de renforcer ses actions pour promouvoir les productions locales et les circuits-courts sur son territoire, NCPA lance un partenariat avec la plateforme Okolo : www.okolo-ncpa.fr . Une nouvelle solution qui offre aux producteurs locaux une place de marché numérique dont le coût est entièrement supporté par la communauté de communes.
Dans ce cadre, en partenariat avec Okolo, NCPA recherche des producteurs, agriculteurs, éleveurs, maraichers, etc. pour se référencer sur la plateforme.

Les avantages pour les producteurs :
- Gratuit
- Sans engagement

Comment fonctionne okolo-ncpa.fr ?
1) Inscrivez-vous sur www.okolo-ncpa.fr
En deux minutes avec votre numéro de SIRET
2) Référencez votre activité
Renseignez toutes les informations qui peuvent intéresser les particuliers
3) Présentez vos produits
Photos, prix, stocks, savoir-faire, mettez en avant votre production
4) Ouvrez votre boutique et gérez vos commandes
Paiements en CB, chèques ou espèces. Votre boutique, vos modalités !

Le nouveau calendrier des déchets 2022 disponible !

Le calendrier des déchets 2022 est disponible depuis mi-mars à l'accueil du service Gestion des déchets, à l'accueil de NCPA et sur notre site internet (www.ncpa.fr) .
En complément des jours de collecte des ordures ménagères, du recyclable et des déchets verts, celui-ci annonce également les évolutions à venir sur le territoire.

Les infos à retenir :

Les sacs déchets verts deviennent payants : 0,50 € par sac (1)
Arrêt de la collecte des encombrants à partir de septembre 2022 (1)
Des solutions et des nouveautés à découvrir dans le calendrier.

(1) Pour les communes bénéficiant de ce service (ndlr)

Les *expos* du CPIE Vallée de l'Orne

Prolongée jusqu'au 29 Mai 2022

VALLÉE DE L'ORNE

UN AMOUR DÉVORANT

Espèces romantiques... ou pas ?

Tourterelles, escargots, goélands, cygnes, crapauds, mantes religieuses... espèces romantiques ou pas ? Venez découvrir des histoires d'amour animales : parades, rencontres, séduction... De quoi donner à réflexion sur notre vision du romantisme.

Développée à l'occasion de la Saint-Valentin, l'exposition «Un amour dévorant» est présentée du 1er février au 27 mars 2022 à la Maison de la nature et de l'estuaire à Sallenelles. Comment certaines espèces locales trouvent et séduisent leur partenaire ? Des anecdotes sur les comportements amoureux parfois originaux vous permettront d'être au point pour le printemps à venir, marquant le début de la saison des amours.

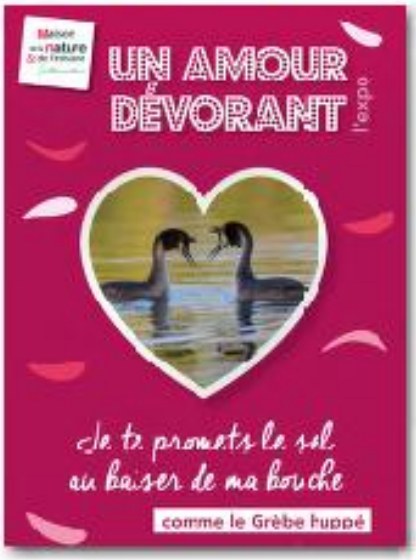

Tous publics, visite gratuite.

Renseignements au 02 31 78 71 06

*Peut-être trouverez-vous près de chez vous à l'occasion de la **Saint-Valentin** des cartes à envoyer à votre partenaire pour une vraie parade amoureuse ?*

Exposition temporaire à la Maison de la nature et de l'estuaire

Horaires d'ouverture de la Maison de la nature et de l'estuaire :

du mardi au dimanche (fermé le lundi)* de 10h à 12h30 et de 14h à 18h.

**ouvert les lundis pendant les vacances scolaires de la zone B et jours fériés*

La Maison de la nature et de l'estuaire est une propriété du Département du Calvados et est animée par le CPIE Vallée de l'Orne.

AGENDA EN LIGNE

Initiatives pour l'Environnement / **AGISSONS ENSEMBLE !**

Maison de la nature et de l'estuaire
Boulevard maritime 14121 Sallenelles
02 31 78 71 06 / mne@cpievdo.fr

Maison de la nature & de l'estuaire Sallenelles